

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET DE LOCATION

1. Société

OLEARTE SA
Genève, Suisse

Site internet : olearte.ch
E-mail : info@olearte.ch

Les présentes Conditions Générales de Vente et de Location (CGV) régissent l'ensemble des relations contractuelles entre Olearte SA et ses clients.

2. Champ d'application

Les présentes CGV s'appliquent à :

- La vente de plantes et oliviers
- La location de plantes
- Les contrats de financement de plantes
- La location d'espaces événementiels
- Les prestations complémentaires (transport, mise en place, entretien, traiteur, animations, décoration, etc.)

Toute commande ou réservation implique l'acceptation sans réserve des présentes CGV.

3. Devis et commandes

Les devis émis par Olearte sont valables 30 jours.

Une commande est réputée ferme dès :

- la signature du devis ;
- la confirmation écrite par e-mail ;
- ou le versement d'un acompte.

OLEARTE se réserve le droit de refuser toute commande sans justification particulière.

VENTE DE PLANTES ET OLIVIERS

4. Produits

Chaque plante ou olivier étant un élément naturel vivant, les dimensions, formes, feuillages, troncs et aspects peuvent varier des photographies présentées sur le site internet ou les supports commerciaux.

Les caractéristiques annoncées sont données à titre indicatif.

5. Prix

Les prix sont exprimés en francs suisses (CHF).

La TVA est appliquée conformément à la législation suisse en vigueur.

Les frais de transport, de manutention, de livraison ou de plantation sont facturés en supplément sauf mention contraire.

6. Livraison

Les délais de livraison sont communiqués à titre indicatif.

Un retard raisonnable ne peut donner lieu à aucune indemnité ou annulation de commande.

Le client doit garantir l'accessibilité du lieu de livraison.

Tout coût supplémentaire lié à un accès difficile sera facturé en supplément.

7. Réception et garantie

Le client doit vérifier les végétaux lors de la livraison.

Toute réclamation doit être formulée par écrit dans un délai de 48 heures.

Les végétaux étant des organismes vivants, Olearte ne peut garantir leur reprise ou leur survie lorsque :

- l'entretien n'est pas respecté ;
- les conditions climatiques sont défavorables ;
- les arrosages sont insuffisants ou excessifs ;
- les végétaux sont déplacés ou replantés par un tiers.

La garantie est limitée aux défauts manifestes constatés lors de la livraison.

LOCATION DE PLANTES

8. Durée de location

La durée de location est définie dans le contrat ou le devis.

Toute prolongation doit être validée par écrit.

9. Responsabilité du locataire

Pendant toute la durée de location, le client est responsable des végétaux mis à disposition.

Toute détérioration, casse, perte, vol ou dégradation sera facturée au prix de remplacement.

10. Entretien des plantes louées

L'entretien des plantes louées n'est pas inclus automatiquement, sauf mention contraire dans le devis ou le contrat.

Olearte peut proposer, sur demande, une prestation d'entretien optionnelle comprenant notamment le contrôle visuel, l'arrosage, le nettoyage, les soins courants et le suivi de l'état général des plantes.

Lorsque le client choisit cette prestation d'entretien optionnelle, Olearte peut assurer une garantie de bonne santé des plantes pendant la durée de location, sous réserve d'un accès régulier aux végétaux et du respect des conditions convenues.

En l'absence de contrat d'entretien avec Olearte, le client reste responsable du bon entretien des plantes pendant toute la durée de location. Toute détérioration, dépérissement ou perte liée à un manque d'arrosage, un excès d'eau, une mauvaise exposition, un déplacement non autorisé ou une négligence pourra être facturé au client.

FINANCEMENT DES PLANTES

11. Financement

OLEARTE peut proposer des solutions de financement ou de paiement échelonné.

Les conditions particulières figurent dans le contrat signé avec le client.

En cas de défaut de paiement :

- les échéances restantes deviennent immédiatement exigibles ;
- Olearte peut reprendre le matériel financé ;
- les frais de recouvrement sont à la charge du client.

La propriété des végétaux reste acquise à Olearte jusqu'au paiement intégral du prix.

LOCATION D'ESPACES ÉVÉNEMENTIELS

12. Réservation

La réservation devient définitive après :

- signature du contrat ;
- paiement de l'acompte demandé.

Sans acompte, la date n'est pas garantie.

13. Acompte

Un acompte de 50 % du montant total est demandé lors de la réservation.

Le solde doit être réglé au plus tard 7 jours avant l'événement.

14. Annulation

Annulation plus de 90 jours avant l'événement :

- remboursement intégral de l'acompte.

Annulation entre 90 et 30 jours :

- 50 % de l'acompte conservé.

Annulation moins de 30 jours :

- acompte intégralement acquis à Olearte.

Annulation moins de 7 jours :

- 100 % du montant réservé reste dû.
-

15. Utilisation des lieux

Le client s'engage à :

- respecter les lieux ;
- respecter le voisinage ;
- respecter les horaires convenus ;
- respecter les consignes de sécurité.

Toute dégradation sera facturée.

16. Conditions météorologiques

Les événements extérieurs ont lieu quelles que soient les conditions météorologiques.

Le client est invité à prévoir une solution de repli.

Les intempéries ne constituent pas un motif d'annulation.

PRESTATIONS TRAITEUR ET PARTENAIRES

17. Prestataires externes

OLEARTE peut agir comme intermédiaire entre le client et les prestataires partenaires.

Chaque prestataire reste responsable de ses prestations.

18. Nombre de participants

Le nombre définitif de participants doit être communiqué au plus tard 7 jours avant l'événement.

La facturation sera basée sur ce nombre.

FACTURATION ET PAIEMENT

19. Conditions de paiement

Sauf convention contraire :

- acompte selon devis ;
 - solde à 30 jours net.
-

20. Retard de paiement

Tout retard de paiement entraîne :

- un intérêt de 5 % l'an ;
 - la facturation des frais administratifs et de recouvrement.
-

RESPONSABILITÉ

21. Limitation de responsabilité

La responsabilité d'Olearte est limitée au montant facturé de la prestation concernée.

OLEARTE ne répond pas :

- des dommages indirects ;
 - de la perte de chiffre d'affaires ;
 - des pertes d'exploitation ;
 - des cas de force majeure.
-

22. Force majeure

Sont notamment considérés comme cas de force majeure :

- catastrophes naturelles ;
- tempêtes ;
- inondations ;
- incendies ;
- pandémies ;
- décisions administratives ;
- interruptions des transports.

PROTECTION DES DONNÉES

23. Données personnelles

Les données collectées sont utilisées uniquement dans le cadre de la relation commerciale.

OLEARTE s'engage à respecter la législation suisse applicable en matière de protection des données.

DROIT APPLICABLE ET FOR JURIDIQUE

24. Droit applicable

Les présentes CGV sont soumises exclusivement au droit suisse.

25. For juridique

Tout litige sera soumis aux tribunaux compétents du Canton de Genève.

Version : Juin 2026

OLEARTE SA – Genève – Suisse